



Lycée

**GUSTAVE
EIFFEL**

Bordeaux
Aquitaine

143 cours de la Marne
CS 31237

33074 - Bordeaux Cedex

T. 05 56 33 83 00

F. 05 56 33 83 36

Factures.eiffel@ac-bordeaux.fr

www.eiffel-bordeaux.org



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



INFORMATIONS AUX FAMILLES

SUR LES FRAIS DE RESTAURATION OU D'HÉBERGEMENT

FORFAITS Les demi-pensionnaires ont la possibilité de choisir entre les forfaits 3, 4 ou 5 jours. Tous les élèves sont inscrits sur 5 jours jusqu'au 30 septembre.

Le choix du forfait se fera début octobre par le biais d'une enquête sur PRONOTE.

TARIFS Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine a mis en place la tarification sociale depuis le 1^{er} septembre 2023. Les tarifs sont joints au dossier d'inscription. Vous devez vous inscrire sur la plateforme SERENA de la Région. Par défaut, le tarif maximum vous sera appliqué. Inscriptions et info sur tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro

SYSTÈME D'ACCÈS BIOMÉTRIQUE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil d'Administration du lycée Gustave Eiffel réuni le 31 mars 2010 a autorisé un système d'accès au restaurant scolaire par biométrie. Ce système fonctionne par reconnaissance du contour de la main.

La Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) a donné son accord pour l'utilisation de ces données dans le seul cadre du service de demi-pension. Un lecteur de carte reste installé pour ceux qui ne souhaiteraient pas bénéficier de cette technologie.

Dans ce cadre, il vous est demandé d'autoriser ou non votre enfant à utiliser ce système en le signalant sur la fiche intendance dans l'espace prévu à cet effet. Par défaut, l'absence de réponse vaut acceptation. Si vous refusez la biométrie, une carte de restauration lui sera fournie gratuitement. En cas de perte ou de vol de celle-ci, le prix s'élève à 10 euros.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les frais de restauration ou d'hébergement sont payables à réception de la **facture envoyée par courrier électronique**, uniquement par :

- **Prélèvements automatiques** : complétez le mandat de prélèvement SEPA¹.
- **Télépaiement sur EDUCONNECT** : vous pouvez régler en CB en une ou plusieurs fois, les deux parents voient les montants à régler et peuvent payer leur part.
- **CB** à l'intendance.
- **Virement bancaire** sur le compte du lycée avec les mentions obligatoires (RIB et références indiquées sur la facture) afin que votre règlement puisse être correctement affecté.

DES QUESTIONS ? Pour de plus amples renseignements, contactez-nous par courriel à l'adresse suivante : factures.eiffel@ac-bordeaux.fr.

¹ Si vous optez pour le prélèvement automatique, il concernera l'ensemble de vos règlements y compris les voyages.